

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 juin 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_061

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 1 pouvoir

Date de publication : 23 juin 2023

Le 22 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme GRUET,
Mme COUDERT, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉE : Mme BIOT-FLORIMOND, (pouvoir
donné à M. BIOT),

ÉTAIENT ABSENTS : M. LECOMPTE, M. CAMPOS,
Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

M. SERRE et M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code
général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION
MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE L'HOTEL DE VILLE
AUX MEDECINS**

Visas :

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2021_050 du 25 juin 2021,

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT que la délibération n°2021_050 du 25 juin prévoyait la signature d'une convention avec les médecins pour l'occupation de salles de l'Hôtel de ville,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre en compte l'augmentation des prix de l'énergie depuis le vote de la délibération 2021_050,

CONSIDERANT qu'il convient que la redevance soit portée à 400 € (QUATRE CENTS EUROS) à partir du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PORTE** le montant de la redevance à 400 € (QUATRE CENTS EUROS) à partir du 1^{er} juillet 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer une convention d'occupation d'une partie de l'hôtel de ville pour l'installation provisoire des médecins.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 23 juin 2023
Le Maire, Yves DELOT,

